

JC IMMOBILIER

TRANSACTIONS-GERANCE-SYNDIC

78 rue Charles de Gaulle

78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES

Tél : 07 69 47 07 70

Email : jcimmo78@gmail.com

PROPOSITION DE PRESTATIONS

LOCATIONS

Pour les baux d'habitation :

8 €/m² pour :

- Recherche des locataires :
- Organisation des visites
- Constitution des dossiers
- Rédaction des baux

3 €/m² pour :

- Etablissements des états des lieux contradictoires

Au total : 11 euros TTC par m²

Location commerciales, professionnelles, dérogatoires, meublés :

- Deux mois de loyers Hors charges et Hors Taxes

Location stationnement :

- Un mois de loyer

GESTION

6 % HT du quittancement, soit 7.20 % TTC au taux de la TVA actuelle

- Emission des avis d'échéances
- Emission des quittances
- Suivi des encaissements des loyers
- Relances, suivi des impayés
- Remise de dossier à l'huissier ou à l'avocat
- Compte rendu de gérance mensuel et paiement au propriétaire
- Régularisation annuelle des charges et ordures ménagères
- Gestion des travaux d'urgence
- Déclaration des revenus fonciers
- Information sur les décisions à prendre en fin de bail
- Mise à disposition des documents obligatoires (ERNT, décret relatif aux charges récupérables, décret relatif à l'entretien et réparations locatives ...)

ASSURANCE LOYERS IMPAYES **(Galian/Versalis)**

4 % TTC du quittancement pour :

- Déclaration à l'assurance des impayés
- Suivi du dossier
- 80 000 € d'impayés
- 8 000 € détériorations immobilières
- 5 000 € protection juridique
- 4 mois de carence de loyer avec règlement rétroactif au 1^{er} impayé.

Les honoraires de location, de gestion et d'assurance indiqués sont déductibles des revenus fonciers

TRANSACTIONS

Ventes /Transactions (à la charge de l'acquéreur)

- De 0 à 50 000 € : 6% ttc du prix de vente avec forfait minimum de 1 000 €
- De 51 000 € à 100 000 € : 5.50 % ttc du prix de vente
- De 101 000 € à 350 000 € : 5 % ttc du prix de vente
- De 351 000 € à 500 000 € : 4 % ttc du prix de vente
- De 501 000 € et + : 3 %ttc du prix de vente
- Gratuité pour les avis de valeur

Vente de terrains :

- 6.5 % ttc du prix de vente

Vente de fonds de commerce :

- 10 %ttc du prix net vendeur avec un minimum de 3 000 € HT